

SEANCE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le dix-sept septembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

**DÉLIBÉRATION N° CC-2020-123**

**OBJET : COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

**MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 35 - PROCURATIONS : 10 - VOTANTS : 45**

**Présents :**

**APT :** Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, Mme Céline CELCE  
**AURIBEAU :** M. Roland CICERO représenté par Mme Sonia DUHAYER  
**BONNIEUX :** Mme Evelyne BLANC  
**BUOUX :** Mme Amélie PESSEMESE  
**CASENEUVE :** M. Gilles RIPERT (Président)  
**CASTELLET-EN-LUBERON :** M. Roger ISNARD représenté par Mme Anne-Cécile ERTLE  
**CÉRESTE :** M. Gérard BAUMEL  
**GARGAS :** Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS  
**GIGNAC :** Mme Sylvie PASQUINI  
**GOULT :** M. Didier PERELLO  
**JOUCAS :** M. Lucien AUBERT  
**LACOSTE :** M. Mathias HAUPTMANN  
**LIOUX :** M. Francis FARGE  
**MURS :** M. Christian MALBEC  
**ROUSSILLON :** Mme Gisèle BONNELLY  
**RUSTREL :** M. Pierre TARTANSON  
**SAIGNON :** M. Jean-Pierre HAUCOURT  
**SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON :** Mme Charlotte CARBONNEL  
**SAINT-PANTALÉON :** M. Luc MILLE  
**SAINT-SATURNIN-LÈS-APT :** M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON  
**SIVERGUES :** Mme Martine CALAS  
**VIENS :** M. Frédéric ROUX représenté par Mme Viviane DARGERIE  
**VILLARS :** Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

**APT :** M. Cédric MAROS, M. Christophe CARMINATI  
**LAGARDE D'APT :** Mme Elisabeth MURAT

**Procurations :**

**APT :** Mme Émilie SIAS donne pouvoir à M. André LECOURT, Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU donne pouvoir à Mme Céline CELCE, Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO  
**BONNIEUX :** M. Pascal RAGOT donne pouvoir à Mme Evelyne BLANC  
**MÉNERBES :** M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Gilles RIPERT (Président)  
**SAINT-SATURNIN-LÈS-APT :** Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20200917-2020-123-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2020  
Date de réception préfecture : 25/09/2020

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R2221-4,

**Vu**, les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon et notamment la compétence :

**1.2. Actions de développement économique et touristique intéressant l'ensemble de la communauté de communes :**

**1.2.8. La définition de la politique touristique intercommunale qui porte sur :**

- Les actions de promotion, d'accueil et d'information du public en matière de tourisme propre au territoire communautaire.
- La coordination des acteurs publics et privés en matière de tourisme.
- La création et la gestion d'un Office de Tourisme Intercommunal et de bureaux d'informations touristiques.
- Le soutien et la participation à des structures participant au développement touristique du territoire.
- Le soutien et la participation à des projets de valorisation et de développement touristique intéressant l'ensemble du territoire.

**Vu**, la délibération N°CC2020-52 en date du 16 juillet 2020 approuvant les statuts de la régie de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

**Vu**, l'article 3-B du titre II de ces statuts précisant que « Le Conseil d'Exploitation de la régie est composé de 29 membres répartis en 2 collèges comme suit :

- Un collège d'élus du conseil communautaire de la CCPAL composé de 25 membres : le Président de la CCPAL, le Vice-Président de la CCPAL en charge du tourisme, et 23 conseillers communautaires titulaires ou suppléants représentant chacun une des communes non représentées par le Président et le Vice-Président en charge du tourisme de la CCPAL.
- Un collège de personnes qualifiées dans le domaine du tourisme composé de 4 membres. »

**Vu**, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales transposable aux EPCI, à savoir : « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Il est demandé au conseil communautaire de délibérer pour définir la composition du conseil d'exploitation de la régie de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Un scrutin à main levée est organisé, à la demande de l'ensemble des membres présents.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Approuve**, la composition du conseil d'exploitation de la régie de l'Office de Tourisme Intercommunal comme suit :

<b>COLLEGE DES ELUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	APT	Dominique SANTONI
	AURIBEAU	Roland CICERO
	BONNIEUX	Pascal RAGOT
	BUOUX	Amélie PESSEMESSE
	CASENEUVE	Gilles RIPERT
	CASTELLET-EN-LUBERON	Anne-Cécile ERTLÉ
	CÉRESTE	Gérard BAUMEL
	GARGAS	Laurence LE ROY
	GIGNAC	Sylvie PASQUINI
	GOULT	Mauricette CENCIARELLI
	JOUCAS	Lucien AUBERT
	LACOSTE	Mathias BAUMEL
	LAGARDE D'APT	Maryse BAUMEL

Appusé de réception en préfecture  
054-200040624-20200917-2020-123-DE  
Date de transmission : 25/09/2020  
Date de réception préfecture : 25/09/2020

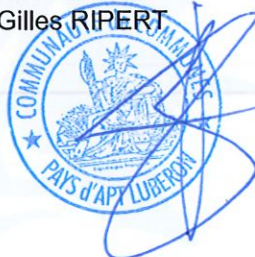
	LIoux	Francis FARGE
	MÉNERBES	Patrick MERLE
	MURS	Christian MALBEC
	ROUSSILLON	Gérard DEBROAS
	RUSTREL	Philippe ESCOFFIER
	SAIGNON	Jean-Pierre HAUCOURT
	SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON	Charlotte CARBONNEL
	SAINT-PANTALÉON	Evy JOBIN
	SAINT-SATURNIN-LÈS-APT	Yves MARCEAU
	SIVERGUES	Martine CALAS
	VIENS	Viviane DARGER Y
	VILLARS	Sylvie PEREIRA
<b>COLLEGE DE PERSONNES QUALIFIEES DANS LE DOMAINE DU TOURISME</b>	REPRESENTANT DES SITES TOURISTIQUES DU TERRITOIRE	Dominique PERESSINOTTI
	REPRESENTANT DE L'AGENCE VAUCLUSE PROVENCE ATTRACTIVITÉ	Cathy FERMANIAN
	VELO LOISIR PROVENCE	Sylvie PALPANT
	REPRESENTANT DE L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR	Thierry DELFOSSE

**Précise,** que le conseil d'exploitation élira en son sein un Président et un Vice-Président.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

